



Modalités d'obtention du

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
D'ANIMATEUR DE SAVATE**

Option boxe française, canne de combat et bâton,
savate forme ou savate bâton défense

Préambule :

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Savate Option boxe française (CQPAS OBF) est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) jusqu'au 29/11/2019.

Afin de faciliter l'enregistrement au RNCP des modifications apportées par l'avenant intégrant de nouvelles options (cane de combat et bâton, savate forme, savate bâton défense), c'est finalement l'intitulé « CQP **Animateur de Savate** » (CQP AS) qui est retenu dans l'arrêté du 17 juillet 2015 paru au JO du 25/07/2015.

Le CQP AS c'est :

- ✎ Une qualification créée et délivrée au sein de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche du sport (CPNEF SPORT).
- ✎ Une qualification qui correspond à un métier identifié sur les fiches RNCP.

La CPNEF sport délègue la mise en œuvre de la certification à la Fédération Française de Savate boxe française et disciplines associées (FFSBF&DA).

Plusieurs possibilités pour obtenir cette qualification par la voie de :

1. la formation (voir le cahier n°1 « La filière formation » du mémento formation de la FFSBF&DA, disponible sur le site : www.ffiavate.com) ;
2. l'équivalence (voir ci-dessous) ;
3. la validation des acquis de l'expérience (VAE), (voir le cahier n°1 « La filière formation » du mémento formation de la FFSBF&DA, disponible sur le site : www.ffiavate.com).

En ce qui concerne l'obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence :

3 possibilités :

1. Vous avez obtenu un monitorat fédéral de savate qualifications : canne de combat et bâton, savate forme ou savate bâton défense en 2013, 2014 ou 2015, cela entraîne automatiquement une obtention du CQP AS de l'option correspondante (sous réserve de la validation du jury administratif). Pas de demande spécifique nécessaire. Votre parchemin (certificat) vous parviendra par courrier postale.
2. Vous êtes déjà titulaire d'un CQP AS ou du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Boxe Française (BEES BF) ou CCB ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport de Savate Boxe Française (BPJEPS SBF). Vous pouvez obtenir par la voie de l'équivalence le CQP AS de ou des options concernées sur simple demande :

FFSBF & DA

- Conditions :
 - Participer à un stage de l'UC2 de la qualification choisie.
- 3. Vous n'êtes pas titulaire du CQP AS, du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Boxe Française (BEES BF) ou CCB, du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport de Savate Boxe Française (BPJEPS SBF). Mais vous avez obtenu le monitorat fédéral de savate qualification boxe française avant **2008** ou le monitorat fédéral de savate qualification savate bâton défense ou savate forme ou canne de combat et bâton avant **2013**, alors, vous pouvez obtenir par la voie de l'équivalence le CQP AS de ou des options concernées :
- Conditions :
 - Participer à un stage de l'UC2 de la qualification choisie.

2 cas concrets pour être sûr de bien avoir compris :

1. Un candidat est titulaire d'un monitorat de savate qualification « boxe française » depuis 2006, et a obtenu en 2015 un monitorat de savate qualification « savate forme ». Que doit-il faire pour obtenir le CQP AS de ces deux options ?

Réponse : Il attend de recevoir son parchemin (certificat) du CQP AS option « savate forme » par courrier et ensuite il participe à un stage de l'UC2 de la qualification choisie, ici la Savate.

2. Un candidat est titulaire d'un monitorat de savate qualification « canne de combat et bâton » depuis 2011. Il est également titulaire d'un CQP d'arts martiaux Chinois. Que doit-il faire pour obtenir le CQP AS option « canne de combat et bâton » ?

Réponse : Il doit participer à un stage de l'UC2 de la qualification choisie, ici la Canne de Combat.